



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 27 février 2020

**Objet de la délibération**

**ARTOTHEQUE / GALERIE - TARIF CATALOGUE EXPOSITION APPARENT(E)S  
ERIC COURTET**

Le vingt sept février deux mille vingt à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

**Etaient présents :**

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Nadia SOUFFOY, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Alain HASCOET, Sylvie SCOTÉ, Franck LE GOURRIÉREC, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER, Joël TRÉCANT

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Stéphane LOHÉZIC à Pascal LE LIBOUX, Julian PONDAVEN à Franck LE GOURRIÉREC, Frédéric TOUSSAINT à Yves GUYOT, Jacques KERZERHO à Alain HASCOET, Xavier POUREAU à Guénaëlle LE HIN

**Absent(s) :**

Marc LE BOUHART, Michaël BEAUBRUN

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur LE CORFF Jean-François** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction de la Vie de la Cité

**N° 2020.02.032**

**ARTOTHEQUE / GALERIE - TARIF CATALOGUE EXPOSITION APPARENT(E)S ERIC  
COURTET**

**Rapporteur : Claudine CORPART**

Dans le cadre de l'exposition à la Galerie Pierre Tal Coat « Apparent(é)s » du photographe Eric COURTET, ce dernier a édité un catalogue d'exposition.

Afin de permettre aux visiteurs de l'exposition de bénéficier de cette offre, il est proposé de procéder à l'acquisition de 20 exemplaires du catalogue auprès de l'artiste et de fixer le prix de vente à 15 € l'exemplaire.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

**Vu** l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 17 février 2020,

**Vu** l'avis favorable de la Commission « La Vie de la Cité et des Solidarités » en date du 13 février 2020,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** l'acquisition de 20 exemplaires du catalogue « Apparent(é)s,
- **APPROUVE** le tarif du catalogue d'exposition « Apparent(é)s à 15 €,
- **DIT QUE** la recette sera inscrite au Budget au compte : 7088.

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

André HARTEREAU